



AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les pratiques culturales en viticulture (PK viti 2014)

Type d'opportunité : réédition d'une enquête

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Au cours de sa réunion du 22 novembre 2012, l'intercommission Entreprises et stratégies de marché- Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur pratiques culturales en viticulture.

Cette enquête fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes viticoles de 2006 et phytosanitaires de 2011. Elle s'inscrit dans le plan d'action Ecophyto 2018 du ministère en charge de l'agriculture, dont l'objectif est de réduire l'utilisation des pesticides d'ici 2018.

Elle a pour objectif de décrire les pratiques culturales et d'exploitation des viticulteurs afin de produire et de suivre des indicateurs de pression phytosanitaire dans le secteur de la vigne, et ceci selon deux axes : reconstitution de l'itinéraire technique suivi pour la vigne et usage des produits phytosanitaires.

Cette enquête répond au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides et apporte des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'unité de collecte est la parcelle. Seules sont concernées les exploitations ayant des surfaces en vigne pour l'élaboration de vin. L'enquête sera réalisée dans les principaux bassins de production viticole et son champ géographique est déterminé par vignoble ou regroupement de vignobles. Neuf ensembles géographiques ont été déterminés : Alsace, Beaujolais, Bourgogne, Champagne, Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes-Côte d'Azur, Val de Loire et Midi-Pyrénées.

La collecte réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs est prévue pour mars-avril 2014. L'interrogation -d'une durée d'1 heure maximum- est faite auprès de l'exploitant agricole. L'enquête sera reconduite environ tous les 5 à 6 ans.

Un comité des utilisateurs sera créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Il comprendra des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, des organisations de producteurs, de FranceAgriMer, d'instituts techniques et des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise).

De plus, un comité de pilotage est créé : il regroupe notamment des services du ministère de l'agriculture (en particulier la direction générale de l'alimentation en charge de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 et la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires)

et des services du ministère en charge de l'écologie. Il se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

La diffusion des résultats s'étendra de fin 2014 à début 2015. Ils permettront la mise à jour des données dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Les résultats de cette enquête pourront être utilisés pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en viticulture.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour l'année 2014.